



Séjours découvertes professionnelles dans le Rhin supérieur

Décompte d'utilisation

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Projets transfrontaliers
51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris

Tél.: +33 1 40 78 18 41 |
E-Mail: trasfrontalier@ofaj.org

Demandeur (Etablissement)	
Nom	
Rue	
Code postal	
Ville	
Académie	
Téléphone	
Nom contact	
Courriel	
Libellé du versement	
Titulaire du compte	
IBAN	

N ° de dossier OFAJ (ONLINE)
Référence rectorat

Titre/Thème du projet :
Groupe cible :
Filière :

Organisation partenaire / Structure d'accueil (cas échéant)	
Nom	
Rue	
Code postal	
Ville	
Académie	
Téléphone	
Nom contact	
Courriel	

Nombre de participants / encadrants	
7 à 12 ans	
13 à 17 ans	
18 à 25 ans	
> 25 ans	
Quatrième / 8. Klasse	
Troisième / 9. Klasse	
Seconde / 10. Klasse	
Première / 11. Klasse	
Terminale / 12. Klasse	
Encadrant	
Autre	
Féminin	
Masculin	
TOTAL	

Programme/Projet	
Lieu du programme	
Code postal	
Région / Bundesland	
Nom de l'hébergement	
Adresse	

Jeunes ayant mois d'opportunités (JAMO) *	
Je soussigné(e) (p.3) demande à l'OFAJ un soutien de la demande au titre de l'Annexe 5 des Directives de l'OFAJ (projets « Diversité et Participation ») pour	
	élèves (nombre)

Pour le demandeur	
Date d'arrivée sur le lieu de la rencontre	
Date de départ du lieu de la rencontre	

* La déclaration de « Jeune avec moins d'opportunité » donne accès à un traitement prioritaire du dossier. Peuvent être considérés comme «jeunes avec moins d'opportunités» (JAMO) les jeunes qui sont confrontés à des difficultés multisectorielles, pouvant être les suivantes: des obstacles sociaux, économiques ou géographiques, des difficultés éducatives, des problèmes de santé, des difficultés liées à des différences culturelles ou à un handicap.

Vous êtes confronté à des obstacles géographiques si vous êtes : jeune issus des zones rurales ou isolées ; jeune vivant dans les régions périphériques ; jeune habitant dans des zones aux services limités (transports en commun limités, peu d'équipements, villages abandonnés), jeune résidant dans un des quartiers prioritaires de la politique de la ville en France. Pour plus de détails, voir Directives de l'OFAJ, Annexe 5, www.dfjw.org/dfjw-richtlinien-directives-ofaj

Dépenses réelles		
Doivent être en cohérence avec la liste des justificatifs (cf. annexe)		
I. Frais éligibles à une subvention OFAJ		
1. Frais de voyage (aller-retour)		
a. Part. de France		€
b. Encadrants de France		€
Total 1a à 1b		€
2. Frais de séjour		
a. Part. de France		€
b. Encadrants de France (F)		€
Total 2a à 2b		€
3. Autres frais		
a. Frais de programme		€
b. Frais liés à l'implication des jeunes**		€
c. Promotion et animation linguistique		€
Total 3a à 3c		€
SOUS-TOTAL I.		€
II. Frais divers (inéligibles à une subvention OFAJ)		
		€
** Les frais liés au paragraphe 4.1.1.4. des Directives de l'OFAJ sont les frais liés à l'implication des jeunes participantes ou participants dans la conception et dans la réalisation des projets. Ils doivent être ajoutés aux autres frais (3b) dans ce plan de financement.		
TOTAL DEPENSES (I.+II.)		€

Recettes réelles							
Doivent être en cohérence avec la liste des justificatifs (cf. annexe)							
I. Subvention demandée à l'OFAJ							
1. Frais de voyage							
	Nbre part.	Frais réels					
a. Participants F		€					
b. Encadrement F		€					
Total 1a à 1b		€					
2. Frais de séjour							
	Nbre part.		Taux/part		Durée (jours)		Total ou forfait
a. Participants F		x		x		=	€
b. Encadrement F		x		x		=	€
Total 2a à 2b							€
3. Autres frais							
	Nbre part.		Taux/part		Durée (jours)		Total ou forfait
a. Frais de programme		x		x		=	€
b. Frais liés à l'implication des jeunes**		x		x		=	€
c. Promotion et animation linguistique		x		x		=	€
Total 3a à 3c							€
SOUS-TOTAL I. (1 + 2 + 3)							€
II. Autres contributions							
A préciser (Fonds publics, associations de jeunesse, organisations et institutions privées, etc.)							€
							€
Contribution des participants F							€
Contribution de l'établissement F							€
SOUS-TOTAL II.							€
TOTAL RECETTES (I. + II.)							€

Dépenses et recettes doivent être équilibrées.

Je soussigné(e)		en qualité de		Téléphone		Courriel	
certifie l'exactitude des indications fournies et m'engage à respecter les Directives de l'OFAJ. Je certifie également avoir convenu, les cas échéant, avec mon partenaire allemand qu'il ne déposera pas de demande pour ce programme.							
En remplissant ce formulaire, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par l'OFAJ en vue de l'examen de la demande de subvention et de son décompte d'utilisation, ainsi qu'aux fins de l'établissement de statistiques après anonymisation. Dans le cas d'informations personnelles concernant des personnes tierces, vous garantissez être en droit de communiquer ces informations et que celles-ci sont exactes. Les données sont conservées pendant 10 ans. Les destinataires des données sont les services l'OFAJ et le rectorat de Strasbourg (MAERI). Le refus de communiquer ces données rend votre demande incomplète et donc irrecevable. Conformément aux dispositions de la Loi n° 7817 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement UE 2016/679 sur la protection des données du 27 avril 2016, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données, à la limitation du traitement, à définir des directives, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'OFAJ, à l'attention du délégué à la protection des données, 51, rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris (dpo@ofaj.org).							
N.B.: Dans l'hypothèse où tout ou partie des participants seraient mineurs (ou majeurs sous tutelle), vous êtes tenu, en tant que responsable du projet, d'obtenir l'autorisation préalable des représentants légaux (ou le cas échéant, du tuteur) des personnes concernées, au moyen de l'insertion, dans le formulaire d'autorisation parentale rédigé par vos soins pour la participation à l'échange, d'une clause relative à la protection des données personnelles. Vous êtes par ailleurs tenu de conserver lesdites autorisations parentales pendant une durée de 10 ans, ainsi que d'en faire parvenir une copie à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (uniquement sur demande).							
Fait à		le		Cachet de l'organisme demandeur			
Cadre réservé à l'OFAJ							
Versement de la subvention à :				Subvention définitive :			
demandeur				€			
établissement chargé de la comptabilité				Solde :			
autre, à préciser				€			
				ou Reversement			
				€			
				Date			
				Signature			

